



GRILLE TARIFAIRE TAXE DE SEJOUR 2025

Catégories d'hébergements	Nouveaux tarifs Morzine 2025 (par personne et par nuit)
• Palaces	4,80 €
• 5 étoiles (hôtels, résidences et meublés)	3,50 €
• 4 étoiles (hôtels, résidences et meublés)	2,60 €
• 3 étoiles (hôtels, résidences et meublés)	1,70 €
• 2 étoiles (hôtels, résidences et meublés) • Villages de vacances (4 et 5 étoiles)	1,00 €
• 1 étoile (hôtels, résidences et meublés) • Villages de vacances (1, 2 et 3 étoiles), Chambres d'hôtes, Auberges collectives	0,80 €
• Terrains de camping et de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24H	0,60 €
• Terrains de camping et de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €
Hébergements non classés ou en attente de classement (hors plein air)	5 %
<p>Il est appliqué un taux de 5% du prix de la nuitée par personne, dans la limite du tarif le plus élevé soit 4,80€.</p> <p>Calcul de la taxe de séjour :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 5% X (montant HT de la nuitée / nombre total de personnes) 2. A multiplier par le nombre d'adultes et de nuits 	

Attention : vous devez communiquer à la mairie toute décision de classement/label, dans le mois suivant celle-ci.